

Fiche de synthèse relative au Pays du Grand Villeneuvois et le projet de Pays d'art et d'histoire

Le projet de pays d'art et d'histoire du grand villeneuvois (CA, communauté d'agglomération) s'appuie sur :

- la volonté de préserver la qualité des paysages urbains et ruraux,
- la mise en valeur des travaux de restauration des monuments historiques,
- la nécessité de mettre en place un diagnostic de tous les patrimoines du territoire, tant construits qu'immatériels,
- la volonté d'une action pédagogique envers les différents publics,
- la promotion du territoire.

Le premier volet est couvert par l'existence de deux ZPPAUP recouvrant la ville chef-lieu, d'une part, un village très spécifique, Casseneuil, d'autre part. Le paysage rural fera l'objet d'une charte architecturale et paysagère. Enfin, la collectivité s'est engagée très tôt dans une démarche de développement durable, de type [agenda 21](#).

L'animateur du patrimoine devra être l'interface entre les politiques de développement durable et les habitants.

En ce qui concerne le patrimoine protégé au titre des monuments historiques, la plupart des 39 édifices protégés de la CA a fait l'objet de travaux d'entretien ou de restauration ces quinze dernières années dont, par exemple :

- l'église Saint-Etienne de Villeneuve-sur-Lot, coût de la restauration échelonnée de 1999 à 2011 (orgue compris) : 1 257 722 €, part de l'Etat 420 089 €
- l'église de Sainte-Livrade pour un montant de 805 000 €, part de l'Etat 282 322 €
- l'église et la tour de Hautefage pour un montant de 329 000€, part de l'Etat 131 600 €
- l'église Saint-Etienne du Mail à Pujols pour un montant de 230 000 €, part de l'Etat 115 000 €

La chapelle des Pénitents blancs de Villeneuve-sur-Lot sera présentée devant la commission nationale en 2013, un des enjeux de cet éventuel classement sera de lui rendre son lustre du XVIIIe siècle avec l'ensemble de sa collection mobilière.

Une partie des activités de l'animateur sera donc de faire connaître ces édifices et de faire comprendre les choix qui ont été faits dans la mise en œuvre de leur restauration.

Le troisième volet sera une suite de l'inventaire mis en place il y a quelques années par le service régional de l'inventaire : il y aura poursuite de la recherche de connaissance du patrimoine architectural et rural, mais aussi prise en compte des mémoires rurales et des migrations, très présentes dans le territoire.

Le quatrième volet sera l'aménagement de lieux d'écoute et de paroles afin de rendre les résidents du Grand Villeneuvois, ambassadeurs de leur territoire.

Enfin, cet ensemble de mesures destinées aux habitants doivent accompagner une politique d'attractivité touristique.

L'animateur du patrimoine aura pour tâche principale la mise en œuvre d'actions développant ces principes, il sera basé dans le « pôle mémoire » du moulin de Gajac et pourra utiliser d'autres lieux de Villeneuve-sur-Lot (musées d'Eysses et de Gajac, école d'art) et de l'agglomération ; il sera placé sous l'autorité du DGA, adjoint des services à la population. Il aura à monter la politique de signalétique ainsi que la politique éditoriale.

Les budgets prévisionnels sont ainsi répartis :

Année 1 fonctionnement :	Dépense 71 600 €	part de l'Etat 26 140 € (dont part salariale)
Année 2 fonctionnement :	Dépense 86 600 €	part de l'Etat 25 140 € (dont part salariale)
Année 3 fonctionnement :	Dépense 123 000 €	part de l'Etat 12 500 €
Année 4 fonctionnement :	Dépense 120 000 €	part de l'Etat 12 500 €
Année 5 fonctionnement :	Dépense 114 000 €	part de l'Etat 21 140 €

Les dépenses subventionnables prennent en compte le recrutement de guide, l'acquisition de matériel pédagogique, la rédaction de brochures et la formation permanente de l'AAP et de ses assistants.

Sa seconde tâche sera la conception du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du Pays.

Coût d'objectif : 330 000 € part de l'Etat 165 000 €, sur 4 ans.

La réalisation est programmée à partir de 2014.

Le recrutement de l'animateur est à l'instruction, le contrat devrait être signé en avril ou mai 2013.